

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Entretien d'aménagements paysagers

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises réalisant des travaux d'entretien d'aménagements paysagers, notamment :

- la tonte des gazons ;
- la taille des végétaux ;
- le nettoyage et l'entretien des massifs ;
- les interventions simples sur les arbres de faibles dimensions ;
- les travaux de régénération ;
- les traitements phytosanitaires ;
- les travaux de fleurissement et de fertilisation ;
- la lutte contre les maladies et les prédateurs ;
- la gestion différenciée ;
- les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques ;
- les travaux d'accompagnement des écosystèmes et d'entretien de la biodiversité.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	Spécialisée, Entretien d'aménagements paysagers
Date de l'analyse	
Analyste	

Les travaux doivent être exécutés dans le respect des règles professionnelles applicables aux travaux d'entretien et du fascicule 35.

Le statut Spécialisé implique en outre que l'entreprise dispose de moyens d'exécution suffisants, en matière d'encadrement et de matériel, pour assurer en toute autonomie et simultanément plusieurs chantiers d'entretien dans de bonnes conditions.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience professionnelle ;
- de diversité des travaux réalisés ;
- de montant et de récence des références ;
- de compétences du dirigeant ;

- d'encadrement des équipes;
- de moyens humains et matériels;
- de maîtrise des règles professionnelles applicables.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec du matériel en sa possession.
- Les références doivent démontrer une activité diversifiée dans au moins cinq domaines de compétence, cette diversité devant être identifiable sur au moins deux attestations.
- Pour les contrats pluriannuels, seul le montant correspondant à une année d'entretien doit être retenu. La date de début et la durée du contrat doivent être clairement précisées.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	Périmètre d'activité L'entreprise réalise effectivement des travaux d'entretien d'aménagements paysagers correspondant au périmètre de la qualification.	Présentation de l'entreprise, extrait d'activité, mémoire technique, références détaillées, attestations de maîtres d'ouvrage.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Autonomie d'exécution L'entreprise dispose de moyens humains, d'encadrement et de matériel suffisants pour assurer en autonomie plusieurs chantiers d'entretien simultanément.	Organigramme, planning des chantiers, répartition des équipes, liste des matériels, procédures d'organisation, références conduites simultanément.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Réalisation avec le propre personnel de l'entreprise Les travaux présentés ont été réalisés avec les salariés de l'entreprise candidate.	Attestations de travaux, listes des équipes affectées, registre du personnel, organigramme, déclarations du candidat.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
4	Diversification des compétences Les travaux d'entretien présentés couvrent au moins cinq domaines de compétence, identifiables sur au moins deux attestations.	Attestations détaillant la nature des prestations, décompositions de prix, mémoires techniques, comptes rendus ou dossiers de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
5	Domaines de compétence couverts Les références peuvent notamment concerner la tonte, l'entretien de massifs, la taille de haies, d'arbustes ou de petits arbres, les surfaces minérales, les ouvrages bois, le fleurissement, la fertilisation, la lutte contre les maladies et prédateurs, l'amélioration des sols, les terrains de sport en gazon naturel, les plantes invasives, l'éco-pâturage, les espaces naturels ou l'agriculture urbaine.	Tableau récapitulatif des prestations réalisées, attestations de bonne exécution, fiches de chantier, photographies légendées.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Nombre et montant des attestations Le montant cumulé des références atteint soit 180 000 € HT sur quatre attestations, soit 250 000 € HT sur un nombre supérieur d'attestations, dans la limite de dix attestations.	Attestations de maîtres d'ouvrage précisant le montant HT des prestations, contrats, factures ou certificats administratifs.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Récence des références Toutes les attestations produites sont datées de moins de quatre ans.	Attestations datées et signées, procès-verbaux de réception, certificats de bonne exécution.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Contrats pluriannuels Pour chaque contrat pluriannuel, seul le montant correspondant à une année d'entretien est pris en compte. La date de début et la durée du contrat sont clairement établies.	Contrat ou marché, acte d'engagement, attestation précisant le montant annuel, la date de début et la durée.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Compétences du dirigeant						
9	voie diplôme paysage Le dirigeant dispose au minimum d'un BTS Aménagements paysagers et de deux années d'expérience dans le métier.	Curriculum vitae, copie du diplôme, certificats de travail, attestations d'employeurs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
10	autre diplôme de niveau 5 Lorsque le dirigeant possède un autre diplôme de niveau 5 hors filière paysage, il justifie d'au moins cinq années d'expérience à un poste de cadre, au minimum chef d'équipe TAM 4.	Curriculum vitae, diplôme, certificats de travail, fiches de poste, bulletins de salaire ou attestations d'employeurs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
11	voie expérience L'entreprise dispose d'au moins un cadre, hors personnel administratif. Pour les entreprises de moins de vingt salariés, un TAM 4 au minimum peut répondre à cette exigence.	Organigramme, registre du personnel, contrat de travail, fiche de poste, classification conventionnelle.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Compétences du cadre						
12	voie diplôme paysage Le cadre dispose au minimum d'un BTS Aménagements paysagers et de deux années d'expérience dans le métier.	Curriculum vitae, copie du diplôme, certificats de travail, attestations d'employeurs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
13	autre diplôme de niveau 5 Lorsque le cadre possède un autre diplôme de niveau 5 hors filière paysage, il justifie d'au moins cinq années d'expérience à un poste de cadre, au minimum TAM 4.	Curriculum vitae, diplôme, certificats de travail, fiches de poste, bulletins de salaire ou attestations d'employeurs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
14	voie expérience À défaut de diplôme correspondant, le cadre justifie d'au moins sept années d'expérience à un poste de cadre dans un établissement privé ou public intervenant dans les travaux du paysage.	Curriculum vitae détaillé, certificats de travail, attestations d'employeurs, fiches de poste.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
15	Encadrement opérationnel des équipes L'entreprise dispose d'un chef d'équipe entretien pour chaque groupe comprenant de deux à six salariés opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme, liste des salariés et classifications, contrats de travail, fiches de poste, planning des équipes.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
16	Qualification des chefs d'équipe Les chefs d'équipe disposent d'une classification adaptée : O5, O6 ou TAM 1 à 4. La classification O5 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de dix salariés.	Registre du personnel, classifications conventionnelles, bulletins de salaire, contrats de travail, fiches de fonction.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
17	Conduite opérationnelle des chantiers L'entreprise dispose d'un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers, à raison d'un conducteur de travaux par tranche maximale de 2 M€ d'activité concernée ou, le cas échéant, toutes activités confondues.	Organigramme, chiffre d'affaires par activité, fiches de poste, répartition des portefeuilles de chantiers, planning de charge des conducteurs de travaux.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
18	Moyens humains L'effectif, l'organisation des équipes et les niveaux d'encadrement sont cohérents avec le volume d'activité et la réalisation simultanée de plusieurs chantiers.	Registre du personnel, organigramme, planning, répartition des équipes, déclaration des effectifs, chiffre d'affaires de l'activité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
19	Moyens matériels spécifiques L'entreprise dispose en propre des principaux matériels spécifiques nécessaires aux travaux d'entretien présentés.	Liste détaillée des matériels, cartes grises, factures d'achat, registre des immobilisations, registres de maintenance et de contrôle.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
20	Adéquation des moyens matériels au volume d'activité Le nombre, la nature et la disponibilité des matériels sont adaptés à la conduite simultanée de plusieurs chantiers d'entretien.	Tableau d'affectation des matériels, planning d'utilisation, inventaire, dispositifs de remplacement ou de maintenance.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
21	Maîtrise des règles professionnelles L'entreprise connaît et applique les règles professionnelles relatives aux travaux d'entretien ainsi que les prescriptions du fascicule 35.	Mémoire technique, procédures internes, documentation disponible, formations, contrôles internes, exemples de dossiers de chantier.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
22	Qualité et conformité des réalisations Les éléments présentés permettent d'apprécier la qualité d'exécution, la conformité des prestations et la satisfaction des donneurs d'ordre.	Attestations de bonne exécution, rapports de réception, photographies, bilans de chantier, courriers de satisfaction.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

I Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Entretien d'aménagements paysagers ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

I Observations complémentaires de l'acheteur

I Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

I Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- les compétences techniques de l'entreprise en matière d'entretien ;
- la diversité des domaines d'entretien réalisés ;
- l'expérience récente sur des contrats ou opérations comparables ;
- les montants annuels des prestations d'entretien réalisées ;
- les compétences du dirigeant et le ratio d'encadrement ;
- les moyens humains et matériels mobilisés.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.